



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Février 2017

n°100

Compte rendu du Comité Technique Local du 31 janvier 2017



Vos élus CGT siégeant à ce CTL : Thomas GILLES (titulaire), Nadine BERTHOD (titulaire), Pierre BADEY (titulaire), Lidwine AUBOEUF (sup), Véronique BADEY (sup), Sabine BLANC (expert), Pierre-Emmanuel MORELLE (expert)

L'ordre du jour :

- Ponts naturels ;
- Présentation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous ;
- Généralisation des pôles de programmation du contrôle fiscal ;
- Mise en place de pôles pénaux interrégionaux ;
- Déploiement de l'application MEMO au sein des brigades de vérification et des pôles de contrôle et expertise
- Questions diverses

Les élus CGT Finances Publiques 71 ont lu la déclaration liminaire suivante :

" Madame la Présidente,

Un comité technique local résolument *moderne* est proposé aujourd'hui à l'examen des représentants des personnels.

En effet, le ministère des finances et la direction générale des finances publiques réfutent toujours l'idée qu'il serait plus utile et efficace de renforcer les moyens de notre administration, en effectif et budget, afin de contribuer aux rétablissement des finances publiques. A l'inverse, le choix politique a été fait de déverser des milliards d'euros dans les caisses des entreprises, sans aucun contrôle et sans résultats probants en matière de compétitivité et d'emplois, selon les premiers bilans.

Dès lors, afin de remédier aux maux qu'elle a elle-même créés, la Direction Générale des Finances Publiques s'emploie à nous produire puis à nous vendre des *modernisations* et autres trouvailles ingénieuses...qui vont encore dégrader la qualité du service rendu aux citoyens et l'accès au service public des finances, ainsi que les conditions d'exercice des missions.

Ainsi, après avoir décidé que, pour régler le problème récurrent de l'accueil physique aux guichets, il fallait fermer les centres, tout en multipliant les canaux de contact (!), notre administration teste et *préfigure* aujourd'hui une idée géniale : la prise de rendez-vous. Les

agents l'attendaient avec une impatience tout juste contenue et vont en découvrir les vertus. Bien évidemment cette découverte est indissociable de la mise en place d'une nouvelle application, qui rejoint sur nos écrans les 80 autres disponibles !

Nous remercions donc la Direction Générale d'optimiser une fois de plus notre organisation du travail et de resserrer encore plus étroitement le lien avec notre équipement informatique. Parce que c'est bien de cela dont il s'agit.

C'est ce même lien à la machine que l'on retrouve en matière de contrôle fiscal et de programmation, créant sur certains aspects de nouvelles contraintes et rigidités, voire même de nouvelles charges de travail. Notre travail - son organisation, son analyse- dépend de plus en plus d'une intelligence dite artificielle. Nous y reviendrons lors des débats.

Dès lors qu'il s'agit de la mise en place de nouvelles applications, il est nécessaire de se poser des questions essentielles : à quoi servent-elles ? Vers quoi nous emmènent-elles ? Quelle est leur utilité ? Quelle place vont-elles prendre ? Ces questions sont autant de points de vigilance. Aussi, la CGT Finances Publiques 71 demande à ce qu'un bilan soit fait dans quelques mois.

Nous filons aveuglément vers une administration déshumanisée et dévitalisée. L'agent s'efface derrière l'application mais est chargé en même temps de l'alimenter. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer l'évolution des services que nous copions tels que Pôle emploi ou la CAF. En outre, le citoyen est devenu l'intrus qu'il convient de traiter à distance. Il s'efface aussi pour devenir une contrainte, un numéro de dossier à traiter en un temps contraint ! Dans une société de plus en plus inégalitaire et clivée, il conviendrait peut-être de resserrer les liens de la solidarité et de répondre aux besoins des plus fragiles mais aussi de l'ensemble des citoyens qui ont le droit de disposer de services publics accessibles et gratuits, sans filtres téléphoniques et numériques.

Mais pour cela, il faut des moyens humains. L'administration numérique n'est pas sans effets secondaires, néfastes à la cohésion sociale. Elle crée même une fracture numérique entre ceux qui ont accès et qui savent utiliser et les autres sans ressources.

Toutefois, l'émancipation de l'administration virtuelle revêt un aspect inattendu : nous tenons ici l'exemple parfait de fonctionnaires et d'une administration qui ne refusent pas le progrès tant nous avons connu de réformes, contre-réformes, restructurations, fusions toujours accompagnées d'une nouvelle application informatique. En dix ans, les changements se sont enchaînés à une vitesse effrénée.

Trop vite à notre goût. Laissant bien souvent l'humain, l'agent, le citoyen, au second plan même si dans les grands et beaux discours l'agent exécutant doit être associé à cette modernisation forcenée et l'usager devait être au centre de nos préoccupations.

Nous le disons l'agent, le citoyen disparaît derrière la machine. Le besoin d'humanité, de compréhension, de compassion ou tout simplement d'échanges ne s'accommode que très peu avec la logique binaire, les algorithmes et les règles comptables. Jamais les méthodes de communication n'ont été aussi nombreuses et variées, et jamais les difficultés de prendre le temps pour échanger, réfléchir et se parler n'ont été aussi importantes.

Dans le même temps, et c'est loin d'être un hasard, nos règles de gestion s'endurcissent et répondent aussi à de savants calculs, des mesures, des logiques comptables. Citons, en exemple, la fongibilité asymétrique...

Pour preuve, toujours dans ce cadre du lien entre l'homme et la machine, et surtout comme dernière preuve de la grande bonté de nos directeurs centraux, nos collègues du C.S.B de Mâcon viennent de découvrir leur traitement de défaveur, le vice caché d'un poste au CSB, l'équivalent du travail du dimanche à la sauce DGFIP : point de ponts naturels pour eux.

L'application Saturne le commande.

La CGT finances Publiques ne peut que s'élever contre ce traitement différencié et réclamer que tous les agents du département bénéficient des mêmes droits et autorisations d'absences exceptionnelles.

Les applications ne doivent pas supplanter l'homme ni dicter leurs règles !



Suite à la lecture de la déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques 71 , Mme Simon indique qu'elle ne peut se prononcer sur la politique générale du fait de son devoir de réserve. Elle convient néanmoins que *"c'est une réalité, qu'il existe des contraintes budgétaires (- 11% depuis l'an dernier) et que nous n'avons pas droit au déficit. Les suppressions d'emplois continueront, il n'est plus l'heure de mentir aux agents. Il suffit de voir les propositions des candidats à la présidentielle"...* Et de poursuivre : *"Nous allons dans un monde qui va de plus en plus vite et il faut que nous , Administration d'Etat , nous*

adaptions car une administration qui ne bouge pas est une administration qui meure".

"Ce n'est pas la dématérialisation à tous crins mais plutôt mettre des outils performants à la disposition des agents .

Il est vrai qu'il existe de plus en plus de communication. On dit que trop de papier tue le papier, peut-on dire que trop de communication tue la communication ? Peut-être"...

1) Ponts Naturels

M. Hennequin, du Pôle Ressources, nous présente le point sur les ponts naturels.

Les dates retenues pour le 71 sont le vendredi 26 mai et le lundi 14 août 2017.

► Toutefois, cette année il y a une nouveauté, quelque peu amère au goût de la CGT finances publiques 71. Les agents du CSB sont exclus du dispositif !

Mme Simon explique que, du fait du développement de l'application Saturne et des délais de traitement , une continuité de service minimum est requise . Le nombre d'agents nécessaire sera défini par la direction .

Mme Malbrancke développe : en effet , il faut pour les banques une obligation d'ouverture en concordance avec la place financière de Paris. Ces ponts ne correspondent pas à des fermetures de la place de Paris.

► CGT : le CSB est en place depuis déjà deux ans, le problème n'avait jamais été posé ?

Mme Simon : il y a toujours eu ce problème.

Mme Malbrancke : Certaines opérations nécessitent un arbitrage, une intervention de notre part, soit parce qu'elles sont fléchées, soit parce qu'elle s'opèrent sur des comptes débiteurs.

Dès lors, soit il n'existe pas d'intervention et le prélèvement est rejeté, entraînant par ailleurs des agios aux clients ; soit nous intervenons et le prélèvement s'effectue de manière forcée.

Ces opérations ne sont pas en grand nombre (environ une quinzaine par pôle par jour). Avant, ces opérations étaient rejetées obligatoirement. Les ponts naturels posaient jusqu'à présent ce problème et du fait de notre partenariat avec la Caisse des Dépôts, la Centrale a considéré que les rejets ne devaient plus être systématiques. Un service minimum sera déterminé, il n'est, bien évidemment, pas nécessaire que les équipes soient au complet pour une quinzaine d'opérations. La présence se décidera déjà sur la base du volontariat car tous les agents ne sont pas forcément intéressés par ces jours-là. Ils ne perdront bien évidemment pas leur autorisation d'absence exceptionnelle .

Ce n'est pas une stigmatisation des agents du CSB, c'est le service qui a une obligation légale de continuation de service. Il n'est pas le seul. Il y a par exemple des services informatiques.

La DG a rappelé la DDFIP 71 à l'ordre sur ce point pour le CSB. La DDFIP 71 pense déterminer un quota d'une ou deux personnes par pôle, soit un total maximum de huit agents, ainsi que l'un des trois responsables. Cela entraîne aussi des contraintes extérieures (concierge , alarme ...) . S'il n'y a pas de volontaire , la DDFIP71 pratiquera un tirage au sort.

► CGT : ce qui est remarquable , c'est ce rappel à l'ordre deux ans après ! Nous nous sommes posé la question de savoir s'il n'y avait pas plutôt eu des pressions du partenaire ou des clients car cela y ressemble fortement.

Les ponts naturels sont une décision de la DDFIP qui ferme à des dates qu'elle a choisi mais il est

clair que cette année, des agents sont exclus.

Mme Simon : Nous ne savons pas si des pressions extérieures ont eu lieu ... En tout état de cause, l'accueil et la sécurité des agents sera assurée. Sur ces opérations, c'est la prévention du risque .

Vote : 6 CONTRE (CGT + FO) 0 POUR 3 ABSTENTION (Solidaires)

► Explication du vote CGT : la CGT n'a jamais eu pour habitude d'intervenir dans le choix des dates des ponts naturels. C'est le rôle de l'administration. Mais à partir du moment où des choix de fermeture des services sont opérés, cela doit concerner tous les services sans exclusion...

2) L'accueil personnalisé sur rendez-vous :

M. Lanzini présente le dispositif mis en place à Montceau les Mines aux membres du CTL. Le but de l'APRDV est de rationaliser les canaux de contact pour les usagers. Le déploiement des centres de contacts, le nouveau site impôts.gouv et l'APRDV sont les points principaux de développement de ses canaux.

L'APRDV a 3 objectifs:

- améliorer, pour l'usager, le contact à distance et ne pas avoir à se déplacer ;
- avoir la possibilité de prendre un rendez-vous pour être reçu pour des questions complexes;
- pour les agents, reprendre la maîtrise sur le flux des usagers et l'amélioration des conditions de travail.

Pour la DDFIP 71, il est indéniable que la prise de rendez-vous existe déjà mais les agents pourront mieux les gérer et vérifier s'il s'agit de questions nécessitant réellement un rendez-vous.

Madame Simon : il s'agit d'organiser les rendez-vous avec des moyens adaptés. La problématique de l'accueil dans les centres des impôts n'est pas une nouveauté. Nous sommes victimes de notre succès. Nous proposons de venir nous voir ; on leur propose désormais de ne venir que s'ils n'ont pas trouvé leur renseignements depuis leur domicile.

Les départements expérimentateurs (le 94 et le 10) ont utilisé une application privée qui n'était pas très adaptée. Lors de la validation de l'expérimentation, le DG a demandé la création d'un produit par le service informatique de la DG dans un délai très court. Il a été testé mais il y aura sans doute quelques améliorations à apporter.



M. Lanzini nous présente les détails du dispositif et de l'application et précise qu'il s'agit d'une préfiguration évolutive. Actuellement, les agents du SIP de Montceau ont choisi l'ouverture des plages de RDV par internet uniquement les mardis. Les agents auront la possibilité d'offrir à l'usager un rendez-vous sur un autre jour que le mardi avec l'idée de préparer au mieux le rendez-vous.

Le contre-appel permet de définir la pertinence du rendez-vous et d'indiquer au contribuable les éléments à apporter. C'est donc une volonté de reprendre la main sur les rendez-vous. Un autre objectif est de promouvoir les services en ligne.

Le mardi, il n'y aura pas d'accueil secondaire. Il faudra donc convaincre les usagers que l'accueil sur RDV leur donnera meilleure satisfaction. Ce sera le rôle du chef de service. Il n'est pas exclu de recevoir en box le mardi des contribuables pour du secondaire selon le cas...Le temps que le dispositif se soit installé dans les esprits, la direction indique qu'elle va adresser des courriers aux maires, distribuer des flyers et effectuer un communiqué de presse. Elle précise que ce sont les agents qui ont souhaité augmenter les périodes de réception de 20 à 30 minutes et qui ont choisi le mardi.

Madame Simon : Nous avons choisi pour préfiguration un site où l'on sentait que le chef de service n'émettrait aucune opposition.

► **la CGT soumet alors à la direction des questions préparées en collaboration avec les agents du site de Montceau :**



1 / Gestion des files d'attente et des visites :

Les agents font part de leurs craintes sur les tensions possibles, générées avec la double file d'attente, entre ceux qui attendent - parfois depuis longtemps- et ceux qui passeront devant ou plus vite car bénéficiant d'un rendez-vous.

De même , en cas de forte affluence durant la campagne : comment sera géré le dispositif ? Y aura-t-il une présence renforcée de l'encadrement ?

> Mme SIMON : la responsable de centre

et ses adjoints seront très impliqués et seront présents pour gérer la situation, notamment pendant la campagne. La possibilité d'intervention d'auxiliaires pour dispatcher les personnes avec et sans rendez-vous n'est pas exclue.

2 / Gestion des contre-appels :

Comment gérer l'hostilité des contribuables en cas de refus de fixer un rendez-vous ? Le contre-appel doit-il être systématique ou non ? Que faire si les informations sont insuffisantes pour pratiquer le contre-appel ?

> Mme Simon : dans la mesure du possible, il est préférable d'effectuer un contre-appel afin d'exclure les rendez-vous qui n'ont pas lieu d'être et de préparer au mieux le dossier.

Par ailleurs ,le contribuable devra normalement indiquer toutes ses coordonnées lors de sa prise de rendez-vous par internet.

Au cas où le contribuable, dont le rendez-vous n'a pas été confirmé, se rendrait au Centre, il sera malgré tout reçu.

Il est précisé que le principe de l'APRDV aura vocation à s'étendre et que pour chaque service les modalités pratiques seront étudiées.

3 / Nécessité d'un bilan de préfiguration :

Mme Simon : Bien évidemment , un bilan sera fait.

4 / Précisions sur le délai de prise de rendez-vous :

48 heures ouvrables ou ouvrés, notamment dans le cas d'une prise de rendez-vous le vendredi soir pour le lundi matin ?

Pas de réponse claire.

5 / Modalités de prise de rendez-vous : expliciter la possibilité d'une prise de rendez-vous par un service extérieur .

M. Lanzini : il n'y a pas de réponse toute faite à ce sujet car la responsable de centre a la main et pourra choisir d'ouvrir ou non l'agenda aux services extérieurs. Sur Montceau, il n'a pas été décidé de l'ouvrir. Mais c'est évolutif. Si la responsable de centre souhaite maintenir ce canal fermé, nous n'y voyons pas d'inconvénient ; si elle souhaite l'ouvrir, elle le pourra également. Il n'est pas convaincu que les services extérieurs soit très sollicités pour prendre rendez-vous pour d'autres services .Les agents ne doivent pas s'inquiéter.

6 / Réunion du 8/11/2016 :

Il est précisé qu'il s'agissait d'une réunion très informelle n'émanant pas d'une demande formalisée par les agents mais plutôt d'une discussion de service , contrairement à ce qui est indiqué dans les documents transmis pour le CTL.

7 / points de vigilance :

- sur le fait que l'application n'implique une présence renforcée dans les services et crainte de voir les congés et récupération horaires soumises à conditions pour assurer l'accueil sur rendez-vous, déjà compliqué en période de campagne ;

- sur la nécessité pour le SIP de ne faire que du rendez-vous le mardi et pas de secondaire.

> Mme Simon : il n'est pas question d'obliger une présence supplémentaire pour l'accueil personnalisé sur rendez-vous, ce point est très clair. Il n'est pas non plus question d'arrêter des rendez-vous pour tout le monde. L'accueil généraliste n'est pas supprimé.

Montceau pourra-t-il maintenir les mardis uniquement sur rendez-vous et accueil primaire, donc sans secondaire, pendant la campagne ?

► **CGT** : ce dispositif risque d'accroître les hostilités et les tensions. Cet aspect-là doit être abordé. Si l'on se réfère aux exemples de Pôle Emploi et de la CAF, nous voyons où l'on veut nous emmener puisque le but est d'aller vers une restriction maximale de l'accueil.

De surcroît, il y a un risque de détournement du dispositif. En effet, cet accueil personnalisé sur rendez-vous ne doit concerner que les situations complexes. Or l'expérience démontre que les dossiers complexes concernent souvent des contribuables qui ont d'autres moyens pour s'assurer des renseignements et un conseil. Il y a, selon nous, un risque que certaines catégories d'usagers, identifient cet accueil à un rendez-vous avec un conseiller fiscal !

Et, à l'inverse, nous craignons que les personnes -notamment celles qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies- soient écartées de ce dispositif alors qu'ils devraient être le sujet de notre attention.

Mme Simon : sur la question des tensions, nous verrons avec la mise en place du dispositif mais elle n'est pas convaincue qu'il y aura plus de tension que d'ordinaire.

Sur le deuxième point de notre question, l'accueil personnalisé sur rendez-vous n'a pas pour but de faire du conseil fiscal. Il est vrai que nous ne devons pas mieux recevoir quelqu'un qui a les moyens d'avoir un conseil, un comptable, par rapport à celui qui n'en a pas les moyens .

L'accueil personnalisé sur rendez-vous doit permettre de lister les pièces nécessaires, répondre à des questions complexes mais pas de se substituer à un conseil.

Enfin , le but n'est pas un "zéro accueil" mais d'éviter l'accueil excessif puisqu'on a tendance à créer les éternels assistés.

8 / utilisation du tableau de bord statistiques :

Il ne doit pas déboucher sur une incitation à dissuader les contribuables de venir si l'on constate que les chiffres de l'accueil physique ne diminuent pas. Il ne doit pas non plus être une incitation à forcer la prise de rendez-vous.

> M. Lanzini : il va falloir se familiariser avec ce tableau de bord.

vote: 9 contre (CGT+ FO+Solidaires) 0 pour 0 abstention = **reconvocation du CTL le 9 février à 14h.**

3) Généralisation des pôles de programmation du contrôle fiscal :

Les pôles sont positionnés sur la programmation de l'analyse risque, de la recherche et de l'analyse du renseignement ; les autres programmations étant locales .

Le but était d'améliorer la programmation. Ils collaborent avec les DRFIP et les DIRCOFI.

Ils doivent aussi étudier le tissu fiscal permettant de déterminer les zones insuffisamment couvertes par le contrôle fiscal. Plusieurs listes ont déjà été communiquées, notamment sur des critères patrimoniaux.

Le correspondant à la DDFIP est Martine Savournin pour le dispatching des listes entre le PCE et le PCRP.

► **CGT** : le PCE attendait un appui en matière de programmation. La programmation est la problématique majeure des PCE. Le sentiment est que l'on effectue des propositions de manière solitaire. Il est bien que pour une fois, les PCE soient destinataires de listes affinées.

La préparation des listes est un travail considérable. Il est important qu'en amont, il y ait des dossiers utiles à voir.

Les restitutions ALPAGE ne tiennent pas compte des balayages effectués (19 applications PCE pour étudier un dossier pour faire le tri).

Quelle est l'attente précise des répercussions de ces dossiers ? Doit-on cibler uniquement le contrôle sur le point de l'axe de programmation ou doit-on faire un contrôle approfondi ?

Comment sera quantifié le travail effectué pour déterminer le CSP rapide, le CSP approfondi et la programmation immédiate ?

Qu'appelle-t-on "un dossier utile" ?

La programmation est portée sur une analyse-risque d'une liasse fiscale mais elle ne tient pas compte du contexte, qui est souvent très important. Ce n'est donc pas suffisant.

> Mme Simon et M. Savonnet : les pôles sont là pour répondre aux problèmes de l'isolement des PCE. La qualité du requêtage et les croisements des requêtes feront la qualité de la programmation. Le but est aussi d'avoir des remontées des services.

Mais les listes ne font pas tout. Elles sont une aide de meilleure qualité. Les PCE peuvent aussi travailler sur le requêtage et faire des propositions.

Le risque zéro n'existe pas.

► **CGT : il n'existe pas de requêtage sur les SCI, ce qui est une perte fiscale. De plus, les deux listes communiquées au PCE pour l'instant sont plus des listes de gestion (non report de résultats sur la 2042).**

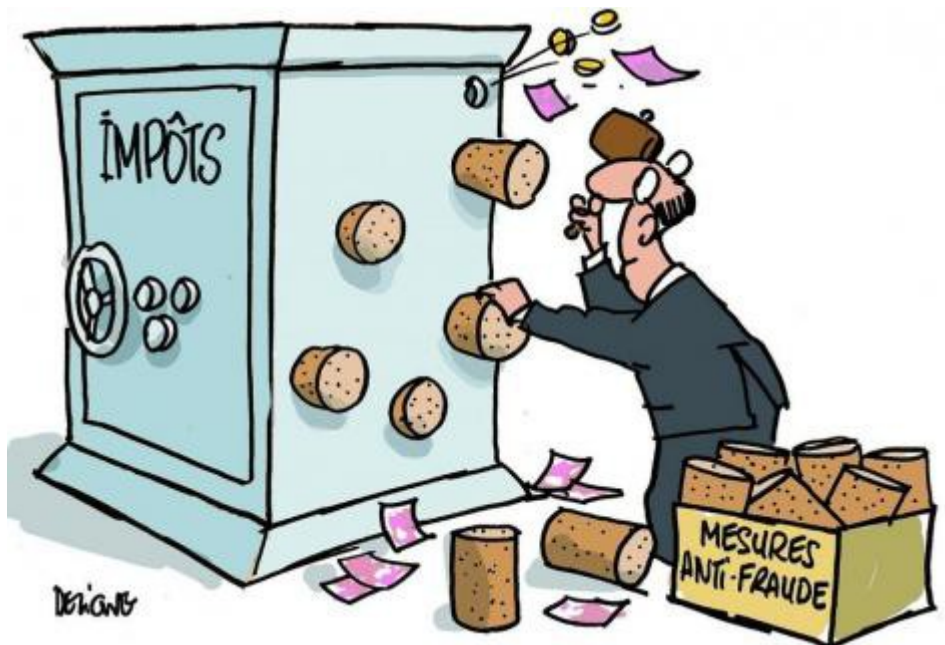
> M. Savonnet : oui, mais il est impossible de passer à côté. Les vraies listes vont être prochainement établies par le pôle. Pour les SCI (ex gros travaux), ça ne relève pas du pôle mais de nous.

Quantification : 60 à 80 dossiers , ce qui reste gérable.

Toutefois, l'exploitation de ces listes ne doit pas prendre tout le temps du PCE. Une méthode sera donnée pour exploiter les listes. Il est hors de question que les SIE établissent des listes énormes pour les PCE. Le PCE n'est pas le SAV des SIE.

► **CGT : Qu'en est-il du rattachement de la sphère contrôle fiscal aux DIRCOFI ?**

> Mme Simon : il n'a jamais été dans son intention de supprimer le PCE. Il y a eu un moment des idées de créer une direction nationale du contrôle fiscal mais on n'en n'entend plus parler. Le niveau départemental restera départemental. Nos deux BDV et le PCE restent départementaux.



4) Mise en place des pôles pénaux interrégionaux :

Le Conseil Constitutionnel a décidé de conforter la DGFIP dans ses actions pénales.

L'action pénale était inégalement répartie sur le territoire, il a donc été décidé de créer les pôles pénaux. Les DDFIP y adhèrent sur option. La DDFIP 71 a décidé d'y adhérer .

Le PPI aide à la rédaction des plaintes, incite à la lutte contre la fraude patrimoniale et la fraude au recouvrement. Il aide à détecter les affaires pour l'élaboration des poursuites correctionnelles. Il ne se substitue pas au directeur local qui est le seul à valider les poursuites. Les PPI sont mis en place depuis le 01/01/2017. Notre PPI de rattachement se situe à la DIRCOFI Rhône Alpes Bourgogne.

5) Déploiement de l'application MEMO au sein des brigades de vérification et des pôles de contrôle et expertise :

L'application MEMO est destinée au suivi du CFE à la place de RIALTO INVESTIGATION. A la demande des organisations syndicales, elle a été revue pour donner MEMO. Il existe une séparation de la méthodologie et de la mémorisation. L'application est effective depuis le 01/01/2017 . Il est possible de travailler en 3G sur MEMO directement depuis l'entreprise .

► **CGT : il n'existe pas d'hostilité de la brigade sur l'application mais des interrogations se posent. Ainsi, concernant la "partie facultative", cela prend beaucoup de temps pour la remplir, sans que ce soit pertinent par rapport aux rubriques. Doit-on la remplir ?**

> Mme Simon : c'est facultatif, c'est une méthodologie. Elle peut vous aider mais rien n'est obligatoire .

► **CGT** : les échanges avec le chef de brigade sont alourdis par rapport à la méthode informelle précédente qui fonctionnait bien. De plus, un problème est rencontré concernant la validation de l'axe de contrôle. Est-il possible de mettre en place un système d'alerte pour le chef de brigade afin qu'il prenne compte de la validation ? Sans la validation, les investigations ne peuvent pas être rentrées.

► **une synthèse CGT Finances Publiques 71 sur MEMO est remise à la DDFIP.**

> Mme Simon, prend connaissance de cette synthèse, la confie à M. SAVONNET pour expertise et prise en compte.

► **CGT** : les agents s'interrogent sur la nécessité ou l'utilité de remplir MEMO sur place.

> Mme Simon : c'est une demande des vérificateurs expérimentateurs qui voulaient rentrer les données directement pour ne pas faire deux fois le travail. Il n'existe pas de plan caché.

7) Questions diverses :

A/ Information de la DDFIP 71 :

Mme Simon annonce qu'un système d'entraide entre Services de Publicité Foncière va être mis en place. Les SPF les plus avancés pourront aider à distance les SPF en retard, via la migration des bases FIDJI (le 22/03/2017). Ainsi, dans notre département, Louhans va aider Mâcon.

Les aides vont porter sur les télé-actes. Un protocole va être mis en place et sera présenté en CTL.

► **CGT** : *Nous sommes dans une problématique du travail à distance. Nous prenons l'information mais un Comité Technique Local devra se tenir sur cette question.*

> Mme Simon : De toutes façons, nous serons plus dans un système d'entraide puisqu'à terme, il n'y aura qu'un SPF dans le département.

Voilà qui est clair..!

B/CGT : Pourquoi la réforme des Domaines n'a-t-elle toujours pas été évoquée en CTL ?

> Mme Simon : concernant la mise en place des pôles domaniaux prévus au 01/09, les directeurs locaux doivent attendre que le CTR (annoncé en mars) ait lieu. Nous avons des consignes de ne rien présenter avant sur ce sujet.

► **CGT** : *mais il existe des incidences en terme de mutation ...*

Mme Simon : effectivement, c'est particulier. En Saône et Loire, nous ne perdons finalement pas d'emplois, mais la Nièvre en perd 2, par exemple. Les agents ont tous été informés, en réunion, et certains ont même été reçus. Je ne refuse pas une réunion informelle pour vous indiquer les seuls éléments en notre possession, c'est à dire le schéma préfigurateur, mais il n'est pas possible pour l'instant de faire un CTL.

► **CGT** : *En discutant avec certaines sections, on s'aperçoit que certains directeurs en ont parlé en CTL.*

Mme Simon : c'est très étonnant. A moins que ce ne soient des départements qui perdent des emplois et qui aient abordé le sujet dans le cadre du CTL emplois.

C) CGT : quand l'Espace De Dialogue du Creusot doit-il être mis en place ?

> M. Hennequin : la mise en place est prévue pour les 7 et 8 février au Creusot (le 7 matin et 8 matin pour les agents, et le 7 après-midi pour les cadres).

D) Intersyndicale : règlement intérieur des instances CAP et CTL : nous n'avons pas été informés des modifications.

> Mme Simon : la DG souhaite un retour progressif à la réglementation. On attend que le règlement intérieur soit passé en national. Pour l'instant, c'est donc le statu quo.

Sur le principe :

- les suppléants n'auront plus de remboursements de frais lorsqu'ils assisteront aux CAP et CTL si les titulaires sont présents. En cas d'absence d'un titulaire, c'est le secrétaire départemental qui annonce à la DDFIP quel suppléant le remplacera.

- concernant les autorisations d'absence, elles concernent la réunion plus deux fois la valeur de la réunion pour la préparation et le compte-rendu. Elle ne peut de toutes façons pas dépasser deux jours.